

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
EXTRA 74/02

ÉFAI – 020631 – MDE 13/014/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES

**IRAN** Hashem ou Hassan  
Rahim Rahmani  
au moins quatre autres personnes

Londres, le 24 septembre 2002

Amnesty International craint que Hashem ou Hassan, Rahim Rahmani et au moins quatre autres personnes ne soient incessamment exécutés.

D'après l'édition du 19 septembre du quotidien *Toseh* (Développement), Rahim Rahmani a été condamné à mort aux alentours de septembre 2000 pour le meurtre d'un membre des forces de sécurité tué au centre commercial de Boustan. Il aurait ultérieurement avoué ce crime. Le même journal a indiqué que Hassan avait été condamné pour son implication dans le meurtre d'un agent de sécurité au parc Jamshidiya. Néanmoins, le même jour, le journal *Etemad* (Confiance), a indiqué que Hashem, un individu mis en cause dans la même affaire, avait été condamné à mort pour ce crime. On ignore si c'est Hassan ou Hashem qui risque d'être incessamment exécuté. D'après les informations recueillies, ces sentences capitales ont été confirmées par la Cour suprême et devraient être appliquées très prochainement.

D'autres informations diffusées le 18 septembre par l'Agence France-Presse (AFP) indiquaient que six individus au total risquaient d'être pendus « *dans les jours à venir* ». Aucun nom n'était cité par l'AFP.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les informations recueillies par Amnesty International, au moins 60 exécutions ont eu lieu en Iran depuis le début de l'année 2002. L'année dernière, l'organisation avait recensé au moins 139 exécutions dans ce pays, mais ce nombre est peut-être très en deçà de la réalité.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions. Néanmoins, l'organisation est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtime le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, incompatible avec les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment que soient suspendues les procédures d'exécution de Hashem ou Hassan, de Rahim Rahmani et des autres condamnés à mort dont on ignore l'identité, en mettant en avant la possibilité que leurs peines soient commuées par le *vali-e faqih* (Guide spirituel), l'ayatollah Ali Khamenei, conformément aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie ;

– faites part de votre compassion pour les victimes de crimes violents et reconnaissez que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions, mais déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, quel que soit le crime pour lequel elle est prononcée, en soulignant que ce châtime constitue la pire violation qui soit du droit à la vie ;

– rappelez aux autorités iraniennes qu'elles se doivent de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 3 dispose notamment : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » ;

– demandez si ces hommes ont pleinement bénéficié des droits de la défense, ainsi que du droit de recours prévu par l'article 6-4 du PIDCP, selon lequel : « *Tout condamné à mort a le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine. L'amnistie, la grâce ou la commutation de la peine de mort peuvent dans tous les cas être accordées.* »

## APPELS À :

### Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection

Tehran, République islamique d'Iran

**Fax** : + 98 21 649 5880 / + 98 251 774 2228 (Demandez que votre message soit transmis à l'Ayatollah Khamenei)

**Courriers électroniques** : [webmaster@wilayah.org](mailto:webmaster@wilayah.org)

(Indiquez dans le champ *Objet* de votre courrier électronique : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Uzma Khamenei, Qom* »)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Excellence,*

### Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed  
Mohammad Khatami

The Presidency, Palestine Avenue

Azerbaijan Intersection

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : President Khatami, Tehran, Iran

**Fax** : + 98 21 649 5880

**Courriers électroniques** : [khatami@president.ir](mailto:khatami@president.ir)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

### Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi

Ministry of Justice, Park-e Shahr

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Head of Judiciary, Tehran, Iran

**Fax** : + 98 21 537 8827 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir.)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

## COPIES À :

### Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi

Ministry of Foreign Affairs

Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue

Tehran, République islamique d'Iran

**Télégrammes** : Foreign Affairs Minister, Tehran, Iran

**Fax** : + 98 21 390 1999 (Précisez : « *Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry* ». Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir.)

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

### Dignitaire religieux influent :

Ayatollah al-Uzma Makarem Shirazi

Amir al-Mom'enin School

Shohada Street, Qom

République islamique d'Iran

**Fax** : + 98 251 774 3114

**Courriers électroniques** : [makarem@makarems Shirazi.org](mailto:makarem@makarems Shirazi.org)

**Formule d'appel** : *Ayatollah al-Uzma Makarem Shirazi, / Monsieur,*

**(Si vous envoyez des copies de vos appels à ce dignitaire religieux, veuillez vous identifier et indiquer clairement qu'il s'agit de copies d'appels, en précisant quels étaient leurs destinataires originaux.)**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 5 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*